

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers en
exercice : 29*

Séance du 27 JUILLET 2020 A 19H00

Présents à la séance : 24

L' An Deux Mil Vingt, le 27 JUILLET A 19H00

Extrait affiché le :
28 juillet 2020

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

5ème séance 2020

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, Mme ELI Emilie, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Conventionnement avec le
CDG 88.

Absent(s) : /

Absent(s) excusé(s) : M. BURGER Emmanuel.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. PIERRAT-LABOLLE Julien à Monsieur le Maire

M. TARDIEU François à M. COLIN Joël

M. BAUDONNEL David à Mme TRIQUET Nadia

Mme Piant Noëlle à M. SALÉRIO Philippe

N° 65/2020

Secrétaire de séance : M. RAMBOURG Bernard.

Sur proposition de Monsieur Bernard RAMBOURG, Adjoint délégué, c'est unanimement que le Conseil Municipal présent et représenté décide du conventionnement avec le Centre de Gestion des Vosges dans le cadre d'une médiation professionnelle et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de prestation pour un montant de 300 €.

La dépense sera imputée à l'article 6218 du budget primitif 2020 Ville de Raon l'Étape.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,